Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Suisse – Port du masque et sanctions: un père valaisan en grève de la faim

Par Covid Hub
Mondialisation.ca, 16 février 2022
covidhub.ch

Thème: Loi et Justice, Science et médecine
Analyses: COVID-19

Depuis le 28 janvier dernier, Adrien de Riedmatten, 46 ans, au chômage et père de cinq enfants, a cessé de s'alimenter.

La raison ? Il proteste contre la menace de sanctions faite aux 35 familles refusant le port obligatoire du masque à l'école imposée aux enfants et ayant donc gardé les leurs à la maison.

Pourtant, explique-t-il dans une vidéo podcast reprise par Radio Libre (qui lui consacre une page sur son site), le « Plan de protection » qu'on lui a remis indique que c'est bien la marche à suivre pour les parents dans cette situation.

Alors, avec la pudeur de l'humour – sa vidéo s'intitule « On ne mâche rien » – et malgré « les crampes, la fatigue, la soif » et les déjà 10 kilos perdus, il tient bon depuis le 28 janvier. Son but : obtenir la levée des éventuelles sanctions.

Porteur du syndrome d'Asperger, une forme d'autisme, Adrien a compris ce qu'a ressenti son fils de 9 ans lorsque ce dernier a fait une crise d'angoisse à la perspective de devoir porter le masque toute la journée à l'école.

Bénéficiant lui-même d'une dispense en raison de sa condition, le père a voulu en obtenir une aussi pour son enfant. Sans succès : il s'est heurté aux refus successifs du pédiatre – celui-ci invoquant une « directive » qui se serait révélée inexistante au moment des faits – et de l'infirmière scolaire. En lieu et place, il a reçu copie du fameux « Plan de protection », qu'il a interprété comme une autorisation à scolariser son fils à la maison. Dont acte.

Amende de 1000 francs et « crise d'égo »

Mais surprise, il a appris qu'il était convoqué et passible d'une amende de 1000 francs pour le « congé illégal » de son fils. « 1000 francs, c'est plus du tiers de ce que je gagne. »

Il se défend : « Moi, j'ai envoyé mon fils à l'école, c'est l'école qui l'a mis dehors. » Adrien n'a donc fait que suivre les consignes édictées par le Conseil d'Etat lui-même.

Au-delà de cette situation kafkaïenne, il regrette surtout la « crise d'égo » apparente du magistrat centriste en charge de la Santé du canton du Valais, Christophe Darbellay.

« Je fais mon travail de père »

« Puisque M. Darbellay veut visiblement la peau des parents, je lui offre volontiers la mienne en guise d'amuse-gueule », écrit-il sur le site de Radio Libre. « Je refuse, d'être bousculé, maltraité, forcé ou menacé parce je fais mon travail de père, et cela même si je ne suis qu'un handicapé. »

« Un Etat ne tient jamais par la peur »

« Le travail d'un magistrat, c'est d'organiser la paix sociale », déclare-t-il encore. Au lieu de cela, il semble que Christophe Darbellay ait plutôt choisi « d'écraser les faibles » pour « montrer qu'il faut obéir, car ils ont derrière la tête qu'il y aura une prochaine fois. » Il faut donc « cultiver la peur avec des menaces de sanctions, d'amendes, etc. »

Mais ce prof d'histoire prévient : « L'Histoire montre qu'aucun Etat ne tient jamais par la peur. »

Black-out médiatique et collecte de dons

A noter qu'aucun média « mainstream » n'a jugé bon de traiter du sujet, un « black-out médiatique autour du gouvernement valaisan », estime Adrien dans une interview donnée au Collectif Parents Suisse.

Il salue le Collectif Parents Valaisans, qui organise une récolte de dons pour payer les amendes dont risquent de faire l'objet les 35 familles concernées.

Pour aller plus loin :

- Interview d'Adrien par Sabrina, du Collectif Parents Suisse :

- Voir la page consacrée à Adrien de Riedmatten sur Radio Libre : cliquer ici
- Site du Collectif Parents Valaisans : cliquer ici
- Site du Collectif Parents Suisse : cliquer ici
- Le blog d'Adrien de Riedmatten : cliquer ici

La source originale de cet article est covidhub.ch
Copyright © Covid Hub, covidhub.ch, 2022

Articles Par : Covid Hub

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez:

media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca